

Bulletin d'Adhésion 2021 Personne Morale

Nom de la Société :
Nom du représentant :
Adresse du siège social :

Code Postal : Ville :
Téléphone :
Adresse Mail :

Adhésion au Conseil National Handicap

- Profession Libérale, Artisan, Commerçant 180 €
- PME et Association < à 100 salariés 500 €
- Fédération Entreprise et Association > à 100 salariés 1500 €
- Je souhaite être informé(e) des actualités du CNH par email oui non

Mode de Règlement

- Règlement par chèque à l'ordre du Conseil National du Handicap
- Règlement par virement bancaire :
IBAN FR76 4255 9100 0008 0044 7041 302

Ce bulletin est à envoyer à l'adresse suivante :

Conseil National Handicap
4 bis avenue Raspail
94100 Saint Maur des Fossés

Date Signature

Le CNH est une association d'intérêt général, les cotisations et dons consentis bénéficient d'avantages fiscaux régis par l'article 238 du CGI – (Réduction d'impôt de 60 % dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires).

Un reçu fiscal vous sera adressé par courrier ou par mail.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à contact@cnh.paris.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Conseil National Handicap - Siège social : 8, Avenue de l'Opéra - 75001 Paris
Adresse postale : 4 bis avenue Raspail – 94100 Saint-Maur-des-Fossés



Adhérer au CNH,

C'est soutenir une action pérenne et innovante
au service d'une société accessible et c'est changer avec
nous le regard porté sur le handicap

Le CNH, Association d'intérêt général, fonctionne grâce à votre soutien qui peut prendre différentes formes et **sans lequel nous ne pourrions exister**. Adhérer et participer au CNH c'est croire en la réalisation, en l'adaptation d'environnements, créés par l'homme et adaptés à l'être humain quelles que soient ses différences. Adhérer et participer au CNH, c'est soutenir des projets innovants et prometteurs bénéficiant à tous.

NOTRE ENGAGEMENT :

« Changer le regard porté sur le handicap pour une meilleure prise en compte dans le monde sociétal »

Créé en 2003, le CNH développe de multiples actions concrètes pour une meilleure prise en compte du handicap au sein de la société et du monde professionnel, facteur majeur de cohésion sociale et de développement économique.

NOTRE MISSION :

« Accompagner la mise en place de la loi de 2005 prévoyant la mise en accessibilité de la France horizon 2015 »

Comment :

- En **identifiant** les besoins et en **transmettant** les bonnes pratiques.
- En **valorisant** les actions de prise en compte du handicap.
- En **informant** et en **montrant** toutes les interactions citoyennes faisant évoluer le regard sur le handicap.
- En **transformant** les contraintes en opportunités.

NOS VALEURS :

« Un esprit citoyen, une volonté de dialogue, un pragmatisme efficace »

Chaque personne doit être reconnue comme acteur de la vie de la cité (principe de laïcité défendu par la République Française). Doit s'instituer un dialogue d'où émergeront des solutions réalistes et concrètes en faveur des publics handicapés bénéficiant à tous.

NOS ACTIONS :

Les Forums à thématiques communes :

Forum Accès aux soins - Forum Accessibilité Positive*- Forum Activité économique autour du handicap - Forum Entreprise et employabilité Etc...

Les Campagnes de Sensibilisation :

Campagne de sensibilisation à l'éligibilité des personnes handicapées en mars 2008 - Campagnes annuelles de sensibilisation à la mise aux normes dédiées aux entreprises etc...

Le Livre blanc des bonnes pratiques et comportements :

Publication en 2008 d'un livre blanc des 10 bonnes pratiques visant à mieux prendre en compte le handicap dans la société et à favoriser l'émergence d'une conscience collective.

Le Mémento pour l'Accessibilité : (Avec la Fédération Française du Bâtiment)

Edition d'un mémento mettant en scène les principes essentiels de mise en accessibilité des principaux lieux d'une commune.

Les Conférences et les Tables Rondes :

Conférences aux salons Autonomic 2011,2012,2013,2014,2015,2016 – Table Ronde « Accessibilité » au Salon Edile en 2012 à Orléans etc...

Les Mises en situation :

Procès dans le noir en mars 2010 TGI de Paris, visant à sensibiliser les professionnels du droit aux difficultés des personnes aveugles ou malvoyantes engagées dans une procédure

Bulletin d'Adhésion 2021 Personne Physique

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse Mail :

Adhésion au Conseil National Handicap

Cotisation annuelle Membre Actif ≥ 50 €

Cotisation annuelle Membre Bienfaiteur Minimum 20 €

Mode de Règlement

Règlement par chèque à l'ordre du Conseil National du Handicap

Règlement par virement bancaire :

IBAN FR76 4255 9100 0008 0044 7041 302

Je souhaite être informé(e) des actualités du CNH par email oui non

Ce bulletin est à envoyer à l'adresse suivante :

Conseil National Handicap

4 bis avenue Raspail
94100 Saint Maur des Fossés

Date

Signature

Le **CNH** est une association d'intérêt général, les cotisations et dons consentis par les particuliers bénéficient d'avantages fiscaux régis par l'article 200 du CGI -Réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable.
Un reçu fiscal vous sera adressé par courrier ou par mail

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à contact@cnh.paris
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Conseil National Handicap - Siège social : 8, Avenue de l'Opéra - 75001 Paris

Adresse postale : 4 bis avenue Raspail – 94100 Saint-Maur-des-Fossés